

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-2

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Direction de l'action du Gouvernement »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	4 459 189
Protection des droits et libertés	0	228 716
Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	0	1 903 498
TOTAUX	0	6 591 403
SOLDE	-6 591 403	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	4 359 189
Protection des droits et libertés	0	228 716
Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	0	1 903 498
TOTAUX	0	6 491 403
SOLDE	-6 491 403	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2019, le présent amendement procède à une minoration de 4 568 067 € des autorisations d'engagement et de 4 568 067 € des crédits de paiement de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 2 383 847 € en autorisations d'engagement et de 2 383 847 € en crédits de paiement du programme « Coordination du travail gouvernemental » ;

- une minoration de 280 722 € en autorisations d'engagement et de 280 722 € en crédits de paiement du programme « Protection des droits et libertés » ;

- une minoration de 1 903 498 € en autorisations d'engagement et de 1 903 498 € en crédits de paiement du programme « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » ;

2) Cet amendement vise à tirer les conséquences sur la mission « Direction de l'action du Gouvernement » des décisions annoncées lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, concernant d'une part la revalorisation des indemnités kilométriques et d'autre part de la revalorisation des barèmes des frais de nuitée. À cette fin, il convient de majorer de 176 664 € les autorisations d'engagement et de 176 664 € les crédits de paiement de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ». Ce changement se décompose ainsi :

- majoration de 124 658 € des autorisations d'engagement et de 124 658 € des crédits de paiement du programme « Coordination du travail gouvernemental » ;

- majoration de 52 006 € des autorisations d'engagement et de 52 006 € des crédits de paiement du programme « Protection des droits et libertés » ;

3) Par ailleurs, cet amendement procède à une minoration de 2 200 000 € en autorisations d'engagement et de 2 100 000 € en crédits de paiement sur le programme « Coordination du travail gouvernemental ». En effet, comme le Gouvernement s'y était engagé lors de la discussion relative aux crédits de la mission « Action et transformations publiques », cet amendement propose de rapatrier, au sein du nouveau « Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État » créé par amendement au présent projet de loi de finances, les crédits déjà existants en faveur des start-up d'État, soit 2,2 M€ en autorisation d'engagement et 2,1 M€ en crédits de paiement en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action et du Gouvernement ».